

# Déclinaison\* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 1<sup>er</sup> novembre 2020)

## CATÉGORIES

Pratique individuelle  
à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes

**Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement**

Entraînements, compétitions, déplacements

**Sportifs professionnels**

Entraînements, compétitions, déplacements

**Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation**

**Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.)**

Entraînements, compétitions, déplacements

**Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)**

**Sport à l'école & EPS**

## STATUT

**Autorisé**

avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)

**Autorisé**

avec attestation dérogatoire

**Autorisé**

avec attestation dérogatoire

**Autorisé**

avec attestation dérogatoire

**Autorisé**

avec attestation dérogatoire

**Autorisé**

avec attestation dérogatoire

**Autorisé**

## ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS

→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique

→ Continuité haute performance/professionnelle

→ Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique

→ Suivi médical renforcé

→ Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS

→ Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN

→ Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder

→ Continuité pédagogique/professionnelle

→ Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite

→ Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique

→ Établissements du ministère des Sports

→ Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder

→ Continuité haute performance/professionnelle

→ Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique

→ Suivi médical renforcé

→ Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder

→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive

→ Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique

→ Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin

→ Suivi médical renforcé

→ Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder

→ Continuité pédagogique

→ Protocoles sanitaires renforcés

→ Pratiques adaptées au contexte sanitaire

→ Établissements scolaires

→ Les associations sportives scolaires, les sections sportives scolaires, les classes d'excellence sportives sont maintenues sous réserve qu'elles concernent les élèves du même groupe qu'à l'école

\* Soumise à la concertation des préfets et élus. Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.



## CATÉGORIES

## STATUT

## ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS

Accueil périscolaire	Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Unité de temps et de lieu</li> <li>→ Continuité pédagogique</li> <li>→ Protocoles sanitaires renforcés</li> <li>→ Pratiques sportives adaptées au contexte sanitaire</li> <li>→ Contribution des associations et éducateurs sportifs aux accueils collectifs de mineurs déclarés</li> </ul>
Étudiants en STAPS	Autorisé avec attestation dérogatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Continuité pédagogique</li> <li>→ Formation universitaire/professionnelle</li> <li>→ Établissements scolaires/universitaires</li> <li>→ Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder</li> </ul>
Établissements du ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé avec attestation dérogatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Continuité haute performance/professionnelle</li> <li>→ Protocoles sanitaires validés</li> </ul>
Sport associatif Entraînements et compétitions	Interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> <li>→ Rassemblements interdits sur la voie publique</li> </ul>
Piscines couvertes et plein air (tous modes d'exploitation)	Interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> </ul>
Salles de sport privées	Interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> </ul>
Manifestations sportives espace public	Interdit sauf pour les activités sportives à caractère professionnel/haut niveau (huis clos obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rassemblements interdits sur la voie publique</li> </ul>
Pratique sportive en ERP X et PA	Interdit sauf pour les publics prioritaires (huis clos obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> </ul>
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé Uniquement en dématérialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Garantir un dispositif de vote électronique sécurisé et fiable</li> <li>→ Garantir un vote secret pour les élections et tout vote portant sur des personnes</li> </ul>

